L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 4 DECEMBRE.

FEUILLETON.

L'ÉPÉE DE SUZANNE,

(SUITE DE L'HOTESSE DU CONNÉTABLE)

PAR EMMANUEL GONZALES.

XIII.

LA BATAILLE DE PAVIE.—Suite.

—Si les Espagnols sont vaincus, dit-elle d'une voix altérée, votre neveu Didier est mort, car il aura préféré une fin glorieuse à la honte de fuir ou de se rendre.

—Et vous avez le courage d'envisager froidement cette horrible image? s'écria la comtesse avec un transport passionné, ah! mon cœur ne ressemble pas au vôtre, Clotilde, il n'est pas fait de neige et de glace. Que Didier de Montchenu se soit sauvé de la mêlée, qu'il soit prisonnier, peu m'importe, pourvu qu'il vive.

La jeune fille ne répondit pas; elle avait la conscience de la pureté et de l'élévation de son amour; elle savait que son cœur serait fidèle à la mort, mais elle ne comprenait pas cette passion violente et désordonnée dont Mme Diane était pour ainsi dire possédée comme par un démon funeste.

—Oh! que ce silence me pèse! reprit la comtesse, qui donc viendra m'arracher de cette douloureuse incertitude?

—Madame, dit Clotilde, cet archer qui était chargé de veiller à notre sûreté, et que vous avez envoyé à la découverte, va sans doute revenir.

—Il tarde bien! dit Mme Diane.

Mais au même instant elle vit se diriger vers les arcades le soldat haletant, poudreux, effaré.

Quand il fut arrivé sous la voûte, les deux femmes remarquèrent que son visage bouleversé exprimait à la fois la consternation et la peur. Il regardait à chaque instant derrière lui comme s'il eût craint d'être poursuivi, et ses jambes flageolaient.

—Savez-vous des nouvelles de la bataille? demanda vivement la comtesse.

—J'ai rencontré des fuyards, madame, et je sais que la bataille est perdue.

—Perdue! répéta Diane avec un geste de désespoir. Les Français vaincus!...

—Par un Français, madame, par le traître Bourbon.

—Et... c'est de vous que je ne sais pas... [illegible]

—[illegible] Dans les domaines et les pâturages d'ici on ne pense qu'à soi. Nos camarades ressemblent à un troupeau de cerfs pourchassés [illegible] et ne se retournant même pas [illegible] quelques-uns.

Après un instant de stupeur, la comtesse se tourna brusquement vers Clotilde.

—Il faut faire comme tous ces braves soldats, dit-elle amèrement. Nous avons tout à redouter des vainqueurs qui doivent être ivres de sang, de joie et d'orgueil.

—Vous avez raison, madame, répondit Clotilde, cependant, je ne puis me résoudre à m'éloigner sans savoir....

Elle s'interrompit tout à coup; mais Diane avait compris sa pensée et lui dit:

—Sans savoir si c'est ce pas, si Didier de Montchenu est mort ou vivant? Soyez sûre, ma chère belle, que je partage votre angoisse; mais nos cœurs doivent-ils se briser d'incertitude et de douleur, nous ne pouvons rester exposées aux outrages des mercenaires de Bourbon.

—Tous trois tournèrent alors le dos au champ de bataille et s'apprêtèrent à fuir, mais les deux femmes poussèrent un cri de surprise et de terreur à la vue d'un autre archer, debout à l'entrée de la dernière arcade, et qui semblait disposé à leur barrer le passage.

La visière de son casque était baissée et cachait tout son visage, de sorte qu'à le voir ainsi immobile et tout bardé de fer, on l'eût pris pour une statue.

—Holà, mes mignonnes, dit-il en tirant une longue épée, il n'est pas courtois de se sauver quand j'arrive, comme si j'étais un loup ravisseur. J'ai droit à une petite rançon en guise de souvenir. D'autres à ma place, seraient plus exigeants: ils vous demanderaient un sourire et un baiser.

La comtesse se tourna vers Faucheux.

—Qu'attendez-vous donc pour nous défendre et forcer ce rodomont à nous laisser passer? Il est seul et il est à lui, puisqu'il insulte des femmes.

Faucheux s'arma d'un air farouche.

—Si je ne lui ai pas déjà plongé mon épée au travers du corps, c'est que je suis convaincu qu'il ne voudra pas s'exposer à une mort inévitable quand il saura qui je suis.

Malheureusement la voix et l'attitude de Faucheux trahissaient la peur; les plus braves ont leurs années de faiblesse, et notre archer était dans une de ces années-là!

—Par les griffes de Satan! s'écria l'autre archer avec un ricanement sinistre, depuis longtemps je suis désespéré de ne rencontrer que des adversaires indignes de moi.

—Et moi...., reprit Faucheux d'un ton hésitant, je priais mon saint patron de m'envoyer un brave qui se défendît que quelques minutes avant de se laisser embrocher comme un poulet, ainsi que tous mes autres adversaires.

—Je crois que ton vœu va être exaucé; je me défendrai, mais tu seras le poulet. Allons! cesse ces bonnes paroles, et commençons la fête.

—Par saint Barrabé! nous allons rire tout à l'heure! dit gracieusement Faucheux, en brandissant son épée, mais sans faire un pas en avant.

—Mille diables d'enfer! reste à savoir qui rira le dernier, riposta l'inconnu en agitant aussi son épée au-dessus de sa tête.

—Mille diables d'enfer! répéta Faucheux en regardant son adversaire avec la plus curieuse attention; oh! oh! voilà un juron qui a retenti plus d'une fois à mon oreille! Il n'y a qu'un homme au monde qui sache le lancer avec autant de grâce et de facilité: c'est Goulard!

—As-tu bientôt fini tes patenôtres, camarade, demanda l'inconnu.

—Madame, dit Faucheux à la comtesse, j'ai vraiment pitié de ce misérable. Permettez-moi de lui donner un bon conseil avant de le pourfendre en deux, ce que je ferai s'il refuse d'entendre raison.

Il abaissa son épée menaçante en signe de paix, et s'approchant de son ennemi:

—Bonjour, Goulard, lui dit-il à voix basse.

L'inconnu parut déconcerté de ce salut amical, mais il prit aussitôt son parti et répliqua cordialement:

—Eh bien, oui, je suis moi-même. Qu'as-tu à me proposer, Faucheux?

—Une fortune.

—Bon! ces deux dames sont une mine d'or. Tant mieux.

Il jeta sur Diane et sur Clotilde un regard significatif qui les fit trembler, car, dans ces temps de violence la rapine et le meurtre étaient des actes familiers aux soldats. Ils étaient habitués à se dédommager par le pillage de cette solde imaginaire qui leur faisait si fréquemment défaut.

—Ton avis! reprit Goulard. Faudra-t-il se contenter de les fouiller scrupuleusement, ou bien serons-nous obligés d'employer les grands moyens?

Un regard expressif jeté sur la gaîne de son poignard acheva éloquemment sa pensée.

—Une question d'abord! dit Faucheux. Tu as donc tourné casaque?

—Les Espagnols ont absolument voulu m'enlever au roi de France. Ils savent ce je vaux, camarade. Aussi François Ier a-t-il perdu la bataille.

—C'est une leçon un peu rude! Je crois en effet que nous lui avons bien manqué tous les deux.

—Assez sur ce sujet, Faucheux. Comment nous y prendre pour gagner la fortune en question?

—Il ne s'agit plus de ces pauvres dames, Goulard, mais de la belle Suzanne Lallier.

—La maîtresse du connétable!

—Oui, et puisque tu fais partie de l'armée des Impériaux notre affaire a des chances.

—Au fait, au fait, bavard!

—Un peu de patience, Goulard. As-tu oublié que Mme Louise de Savoie a deux passions dans le cœur: un grand amour pour M. le duc de Bourbon, et une grande haine pour Suzanne Lallier?

—Cela va de soi.

—Or, ne pouvant forcer le connétable à se laisser adorer et marier, elle voudrait tenir sa maîtresse en son pouvoir afin de la torturer à petit feu.

—Rien de plus logique.

—Je suis donc venu en Lombardie, beaucoup moins pour me battre que pour m'emparer de la belle et vaillante Suzanne. Mme la reine-mère me paiera d'autant mieux ce petit service qu'elle va sans doute être régente pendant la captivité de son fils.

—Mille diables d'enfer! Tu ne me croiras pas, s'écria Goulard, mais je suis exactement chargé de la même mission secrète par la très gracieuse duchesse d'Angoulême.

—Voilà une femme de tête et de précaution! dit Faucheux très étonné. Eh bien! part à deux! et en chasse.

—Rien de plus facile que de trouver le gibier, reprit Goulard, car cette mignonne ne quitte guère Bourbon plus que son ombre; mais l'enlever sans se faire briser le crâne, voilà le difficile.

Et il se gratta l'oreille.

—Qui ne risque rien n'a rien! dit sentencieusement Faucheux.

Leur intéressant dialogue fut interrompu par un bruit de pas qui se rapprochaient de l'aqueduc en ruines.

Les deux archers jetèrent un rapide regard sur la plaine.

Ils aperçurent deux chevaliers du parti de Bourbon, dont l'un portait l'autre sur ses épaules.

Et, chose étrange, celui qui s'était chargé d'un si lourd fardeau était le plus petit, frêle et délicat comme un enfant, il semblait épuisé par la fatigue, et l'autre par ses blessures, car son armure était rougie de sang. Tous deux avaient perdu leurs casques pendant la bataille et leurs visages étaient pâles comme la mort.

Le chevalier qui portait si héroïquement son compagnon n'eut pas la force de se traîner jusqu'aux arcades vers lesquelles il se dirigeait péniblement; il fut forcé de s'arrêter et de déposer le blessé à terre.

—Voilà deux gentilshommes en bien piteux état, dit Faucheux; ils ont grand besoin de secours, et je crois qu'en bons chrétiens nous devons....

—Nous devons attendre, riposta Goulard.

—Pourquoi cela?

—Parce que Dieu saura bien les sauver sans nous s'il s'intéresse à eux. Puis, s'ils viennent à succomber ou à perdre connaissance, nous pourrons les débarrasser de leur superflu au lieu de laisser ce soin aux maraudeurs espagnols.

Pendant ce colloque, Mme de Montchenu et Clotilde s'étaient fort alarmées de l'accord qui s'était si singulièrement établi entre les deux adversaires.

Soupçonnant quelque complot contre leur vie ou leur honneur, elles s'étaient peu à peu écartées des arcades de l'aqueduc romain, dans l'espoir de tromper la surveillance des deux archers et de s'enfuir.

Elles guettaient l'occasion lorsqu'elles virent les gentilshommes du connétable s'arrêter à peu de distance; leur première pensée fut de les appeler à leur aide, mais elles s'aperçurent bientôt qu'ils étaient hors d'état de pouvoir se défendre eux-mêmes; ces vainqueurs étaient réduits à une telle prostration d'épuisement et de faiblesse qu'ils semblaient devoir attendre la mort à la place même où ils venaient de tomber.

Les deux femmes s'oublièrent alors elles-mêmes et suivirent d'un regard ému les mouvements des pauvres chevaliers, touchées de pitié pour celui dont elles voyaient couler le sang, pleines d'admiration pour son pâle compagnon qui avait eu le courage de charger d'un fardeau si pesant ses épaules juvéniles.

Tout à coup Clotilde tressaillit, fixa un regard étincelant sur les deux gentilshommes, puis saisissant avec force la main de Diane.

—Didier, madame! s'écria-t-elle d'une voix déchirante, je ne me trompe pas, c'est Didier!

—Didier blessé, mourant peut-être! Ah! vous l'avez reconnu la première, Clotilde.

—C'est lui qui est là, madame, étendu à terre et perdant tout son sang. Ah! Dieu nous protège, puisqu'il l'a conduit vers nous.

Toutes deux voulurent s'élancer vers les chevaliers, mais Goulard leur barra le passage.

—Là! là! mes tourterelles, modérez votre ardeur!

—Ne m'entendez-vous pas, dit Clotilde éperdue en le repoussant, c'est Didier de Montchenu, l'ami du duc de Bourbon! Si vous êtes chrétien, ne nous empêchez pas de remplir notre devoir et de le rappeler à la vie.

—L'ami du connétable! c'est différent, dit Goulard. Je m'intéresse à son sort. Allez!

Il avait réfléchi que, s'il voulait pénétrer jusqu'à Suzanne Lallier, il fallait reconquérir les bonnes grâces du duc de Bourbon. Mais tandis que les deux femmes se dirigeaient rapidement vers le blessé, les yeux de l'archer rencontrèrent involontairement ceux du jeune chevalier, et il laissa échapper un cri de surprise en voyant les cascades de cheveux qui pleuvaient sur son dos cuirassé.

—Mon très catholique ami, dit-il vivement à Faucheux, il faut que nous ayons mérité l'un et l'autre les faveurs de nos patrons célestes par des actions bien édifiantes à notre insu, car le gibier que nous voulions traquer vient se réfugier dans notre bercail.

—Je ne te comprends pas, Goulard.

—Triple niais! Ce jeune gentilhomme si frêle! c'est une femme.

—Tu veux rire! Une femme tout armée et cuirassée.

—Oh! affaire d'habitude. Et sais-tu le nom de cette femme?

Faucheux le regarda d'un air ébahi.

—Suzanne Lallier, mon camarade. Notre fortune est faite; mais bâtons nous. Ne laissons pas aux pillards impériaux le temps de nous ravir cette proie.

Et Goulard s'empressa de suivre ses deux prisonnières, tandis que l'autre archer restait tout étourdi de cette chance inespérée.

(A Continuer.)

BAZAR DE VETEMENTS

A LA MODE.

ROBERT PITKIN

13 et 15....Rue du Camp....13 et 15

(Vis-à-vis l'entrée des Dames au City Hotel

Grand Assortiment de VETEMENTS

Confectionnés à la Mode, DERNIER GENRE.

Vêtements pour Adultes et Enfants.

CHEMISES, COLS, CRAVATES, CHEMISES de peau, CALEÇONS, BRETELLES, CHAUSSETTES, MOUCHOIRS, &c.

Malles, Valises, Sacs de voyage et Parapluies

Vêtements faits sur commande, avec promptitude et dans le meilleur genre. 5nov—1m

Articles de Photographie et Albums.

S. T. BLESSING,

24....RUE DE CHARTRES......24

Marchand, en gros et en détail, d'instruments et d'articles de Photographie, Albums et cadres de photographies, Photographies de célébrités, &c.

Appelle l'attention du public sur son nouveau et magnifique stock d'Albums et d'Albums-Bibles, qu'il vend à des PRIX REDUITS. Ce stock comprend toutes les grandeurs, espèces et qualités, y compris les albums patentés à dos brisés, qui sont sans pareils sous le rapport de la durabilité.

Photographies de tous les généraux, vues de la ville et sujets de fantaisie—une grande variété—naturelles et coloriées. Les photographes trouveront chez lui tout ce qu'il leur faut, aux plus bas prix du marché.

Envoyez demander les catalogues qui li seront envoyés gratis. 3 oct—3m

MAYER FRERES.

Crescent City Steam Tobacco Works (FABRIQUE DE TABAC)

Rue Lafayette, Nos 49 et 51, Magasin, rue Tchoupitoulas, No 51. Nlle-Orléans, Lne

MAYER FRÈRES,

Rue Tchoupitoulas, No 51,

Entre les rues Poydras et Natchez, Nlle-Orléans, Lne.

Marchands de

Tabac en feuille et tabac à chiquer; fabricants de tabac à fumer et de cigares. Un fort stock de choix et constamment en magasin.

Ils sollicitent les ordres des commerçants et des marchands de comestibles en gros, auxquels il sera fait un escompte libéral. 7sept—1m

Confiserie de l'Opéra.

Angle des rues Bourbon et Toulouse.

J. HIMBERT annonce au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de lunch le 9 novembre prochain. On trouvera chez lui, à toute heure, café, chocolat, soupe aux huîtres, pâtés truffés, daube mayonnaise, &c., &c. Enfin toute la variété de pâtisserie qui lui a valu le patronage dont on l'a honoré depuis l'ouverture de sa maison; ainsi que bonbons et fruits des plus fins et des mieux assortis. Pendant les représentations du théâtre de l'Opéra on trouvera toujours chez lui punch Prince Régent, vin chaud, au rhum et au kirsch. 4nov—1m

154...... Rue du Canal...... 154.

MME OLYMPE

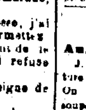

Informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le steamer Austin et offre en vente, à partir du 24 courant, un grand assortiment de marchandises d'hiver, chapeaux, coiffures, soieries, manteaux, lingerie, dentelles, corsages, &c. &c.; le tout venant des premières maisons de Paris, et choisi par Mme Olympe elle-même, en octobre dernier. 11 nov—1m

Mme SOPHIE SEEUWS,

33..........RUE ROYALE..........33

COIN BIENVILLE,

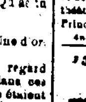

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle fera l'ouverture dans quelques jours d'un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES arrivant directement de Paris. Elle a un grand assortiment de CONFECTIONS DE SOIE, dernière qualité et sportman, belle qualité, de $35 à 45, des manteaux draps et velours. Aussi: un assortiment extraordinaire de cachemires noirs brodés, jais et garnis d'un volant de guipure noir de 9 yardes, vraie guipure, $36; des bournous, rotondes pointes, pèlerines et sonnettes en lama et cambrai; de pointes, mantelets, pèlerines et volants en chantilly et guipure; de pèlerines applications et valenciennes, guipure blanche et noire; de robes d'enfants, pour baptême; paletots brodés pour dames; parures en toile brodée, haute nouveauté; parures en point d'Alençon, application et guipure et chantilly; cols application depuis $4; voilettes longues, carrées, rondes et loups; deux douzaines chapeaux velours, dentelle et velours blanc et couleur, sortant des premières maisons de Paris; chapeaux crin, paille, castor et autres; grand assortiment de fleurs, plumes, ornements en acier, or, argent, cristal, jais et corail.

Boucles de ceinture, ombrelles, passementerie pour robes et confection, et une quantité d'articles de fantaisie.

Tous ces articles seront vendus aux plus bas prix de la place.

Madame SOPHIE invite les dames à venir voir ces marchandises. Elle a un atelier de robes et confections et se charge de faire exécuter les commandes au plus court délai et aux prix les plus modérés.

Plusieurs bonnes ouvrières en robes trouveront un emploi chez elle; aussi deux bonnes apprêteuses pour modes et une dame pour la vente, parlant l'anglais et le français. SOPHIE SEEUWS. 19nov—1m

Modes, Chapeaux, Garnitures.

111......RUE ROYALE......111

En face de l'Hôtel St.-Louis.

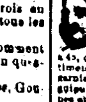

MME L. BERO vient de recevoir un assortiment complet de Garnitures et de Chapeaux des plus à la mode. Elle exécutera, dans son nouvel atelier, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier. Elle espère que sa clientèle et le public en général lui continueront leur bienveillant patronage. 11 nov—1m

PAPIER.

IMPORTATION directe d'Europe—E. R. WAGENER, rue du Camp, No 66, entre les bureaux du Picayune et ceux du Times, vient de recevoir une grande facture de papier à lettres blanc et bleu; du papier écolier, &c. cire à cacheter, officielle et pour banquiers; journaux de bureaux et de poche, pour 1866, et un approvisionnement complet de tout ce qui se rattache au commerce de fournitures de bureaux. Les articles sont offerts aux prix de New-York. E. R. WAGENER, 30nov 1m Rue du Camp, No 66.

Bijouterie de Paris,

et objets de fantaisie,

Au coin des rues Canal et Royale.

NOTRE sieur Wm M. GOODRICH, venant d'arriver d'Europe, serait heureux de voir ses amis au coin des rues Canal et Royale, où l'on peut venir examiner un grand choix de DIAMANTS, EMERAUDES, RUBIS, PERLES, BIJOUTERIE et OBJETS DE FANTAISIE reçus directement de Londres, de Paris, de Genève, de Rome, de Naples et de New York.

ARGENTERIE et PLAQUE,
BRONZES et PORCELAINES,
COUTELLERIE de table et de poche,
FUSILS et PISTOLETS.

Nous venons de recevoir un bel assortiment de PISTOLETS de Colt. A. B. GRISWOLD & Co,
1mov—6t successeurs de Hyde & Goodrich.

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE, RUE ST-CHARLES.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL......Directeurs et Propriétaires.

Ouverte CE SOIR, MERCREDI et SAMEDI à midi.

La troupe est augmentée des principaux artistes du cirque de M. J. M. NIXON—cirque qui a péri dans les derniers temps. La troupe vient également d'être renforcée par les artistes les plus distingués des

Cirques Européens du Nord.

Mlle Carlota De Berg, l'incomparable écuyère du Cirque Impérial de Paris et de l'Amphithéâtre Royal de Astley à Londres.

M. J. ROBINSON, le merveilleux écuyer.

M. JAMES COOKE, le cascadeur sans pareil.

Les FRERES MIACO, les célèbres acrobates.

M. F. DONALDSON, dans sa merveilleuse représentation de l'homme-singe. C'est le cirque le plus complet qu'il y ait eu en Europe ou en Amérique. 4déc

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.

RUE ST. CHARLES, Nos. 40 et 42.

LES propriétaires se sont décidés à émettre, dont l'intérêt des étudiants, des tickets qui serviront jusqu'au 31 mai 1866, et qu'on peut avoir, moyennant cinq piastres, en s'adressant au Musée. 6déc

BAL. BAL.

LES membres de la Société Suisse de Bienfaisance donnent un Bal SAMEDI soir 16 DECEMBRE, dans la salle du Coliseum, No 81 rue Bienville, pour le bénéfice de la Société.

COMITE D'ARRANGEMENT:

J. F. Kleiber, M. Winteler, H. Meunier, J. M. Hosey, François Comment, H. Schwarzenbach, F. Ursenbach.

On peut se procurer des billets d'entrée à $2, chez les membres du comité, ou chez John Hock, No of rue Bienville. 3nov—au 9 déc

UN GRAND BAL PARÉ,

Sera donné par la Société

Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance

ET D'ASSISTANCE MUTUELLE

AU MASONIC HALL,

Rue St-Charles,

Le Samedi, 23 Décembre 1865,

DIRECTEURS.

J Lorber	A Hosselder	G Schwebel
J Gauche	C Diel	D Meunier
A Sambola	L Bengetz	L Gruber
A Scheller	A Gala	Chr. Kost
A Zimmerman	L E Marchand	G Metta

Comité d'Organisation et d'Invitation

L E MARCHAND, L. GRUBER

A F SCHNEIDER

PRIX DU BILLET $2 00

Le Comité d'Invitation se réunit les LUNDIS et VENDREDIS de chaque semaine, 201, rue de Chartres, à 7 heures du soir.

L'exploitation du restaurant, de la barre et du vestiaire sera vendue le jeudi, 14 décembre, à 7 heures du soir, encoignure Madison et Chartres au premier. 2dnov 1m

FOIRE.

LA Société des Enfants de Marie organise en ce moment, sous les auspices du Rév. M. Turgis, aumônier de l'ex 9e régiment de la Louisiane, une foire au profit des veuves et des enfants des soldats tués pendant les quatre dernières années de guerre. La foire s'ouvrira le 9 décembre, dans la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts entre Dumaine et St Philippe. On recevra avec reconnaissance les offrandes qui pourront être adressées à la Société. 21 nov

FONDERIE DE LEEDS.

(Etablie en 1825.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts—COMME PAR LE PASSÉ—à faire des machines à vapeur, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher des moulins à scie, des presses à coton, des vis Nawell, des fourneaux, des barres de grate, toutes sortes d'ouvrages pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD A BESOIN.

6sept LEEDS & Co.

Moulins Belle Créole,

C. FORRESTER,

196,

FARINE "CREAM" EXTRA DE CHOIX POUR FAMILLES ET BOULANGERS, St. Louis, Mo.

AVIS.

Je recommande, avec plaisir, au commerce en général, cette nouvelle marque de FARINE de FAMILLE et de BOULANGERS, qui est faite en BLE DE CHOIX [illegible] est le commerce et conserver les propriétés nutritives du blé.

Il n'y a pas de meilleure farine sous le rapport de la force, de la qualité, pour la consommation des familles et des boulangers. Les marchands et les épiciers ne peuvent obtenir cette marque que de mes agents. C. FORRESTER, St. Louis.

Nous recevons régulièrement de cette CELEBRE FARINE de FAMILLES et de BOULANGERS et nous en avons actuellement en magasin un approvisionnement que nous offrons aux acheteurs.

F. DOLHONDE & CO., Agents, 11nov—1m rue Natchez, No 77.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transporté son bureau de No 63 de la rue Vieille Levée au No 25 de la rue Bienville.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 25 de la rue Bienville, entre les rues Vieille Levée et Chartres. 19 nov 3m

Réouverture du Jardin CEDRE MAGNOLIA.

MR LOUIS BLOIS a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, que le Jardin du Cedre Magnolia, au bout du Bayou, sera rouvert le Dimanche 26 du courant.

Le pont neuf étant terminé, le public n'éprouvera aucune difficulté à traverser le bayou. 24nov—15t LOUIS BLOIS

GRANDE VENTE DE CADEAUX DU SUD

N. W. MANNING & Co,

Au coin des rues Royale et Conti, NLLE-ORLEANS, LNE.

$100,000

De pianos, montres, bijouterie de toute espèce pour dames et messieurs, argenterie plaquée de toute espèce, plumes en or avec porte-plumes en argent et allonge, portemonnaie en caoutchouc (montés sur or), une variété infinie d'albums photographiques, porte-feuilles, porte-monnaie de dames et de messieurs, contenant de poches et canifs, livres, bibles de familles et autres bibles, gravures, photographies, lithographies, cadres en porcelaine, jeux d'échecs, &c.—le tout pour être vendu à une piastre, sans égard à la valeur.

—PLAN DE LA VENTE—

Des photographies des principaux généraux et d'autres personnages célèbres, accompagnées d'une annonce nommant chaque article et sa valeur sont placées dans des enveloppes cachetées, bien mélangées, et dont l'une sera envoyée à une adresse quelconque, par la malle (franc de port) dès qu'il aura été reçu 25 cents, cinq pour une piastre, 12 pour deux piastres, 28 pour quatre piastres, 35 pour cinq piastres, 100 pour quinze piastres.

En recevant la photographie, vous verrez ce que vous allez avoir et vous déciderez alors si vous paierez une piastre et prendrez l'article.

S'adresser à N. W. MANNING & Co, Bureau de Poste, boîte No 1825, 11nov—1m Nlle-Orléans, Lne.

PRODUITS DE CUBA.

CIGARES DE LA HAVANE, marques de choix, TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES, pour capes et tripes,

CIGARETTES de la MARQUE HONRADEZ PICADURA,

UN FORT STOCK CONSTAMMENT EN MAGASINS et à vendre par

BORNIO & FRERE,

14 nov—3m Rue Gravier, No 77.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Rue de la Commune, No 159—1er déc. 1865

Avis aux actionnaires.

AVIS est donné, conformément à la charte, qu'une élection aura lieu, à ce bureau, MARDI, 2 janvier 1866 (le premier lundi de janvier, jour déclaré par la charte, étant un jour de fête) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour six Directeurs de la Compagnie, pour un an, à partir du premier lundi de février prochain.

1er déc—1m W. S. BROWN, Trésorier

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle Orléans et de Carrollton.

Nouvelle Orléans, 1er décembre 1865.

LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de dix heures du matin à 2 heures de l'après midi, au bureau No 15 1/2 de la rue Baronne.

1er déc au 3j RICHARD J. EVANS, Directeur.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, Lne., 1er décembre 1865.

LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de dix heures du matin à midi et quart, au bureau No 15 1/2 de la rue Baronne.

1er déc—au 3 jan RICHD J. EVANS, Directeur.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nouvelle Orléans, 13 novembre 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'une assemblée générale des actionnaires de la compagnie aura lieu, au bureau de la compagnie, au No 16 de la rue Carondelet, lundi, 18 décembre prochain, à midi.

Par ordre des Directeurs,

14nov—au 2 déc LOUIS GAUNET, secrétaire.

Première Banque Nationale.

Nlle Orléans, Lne, 29 novembre 1865.

A partir du 1er décembre prochain, cette Banque restera ouverte jusqu'à 4 heures de l'après midi, pour les affaires. L. S. WHITMORE, 30 nov—7 Caissier.

Première Banque Nationale.

Nlle Orléans, Lne, 29 novembre 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de DOUZE (12) POUR CENT qui sera payé à partir du PREMIER LUNDI de décembre. L. S. WHITMORE, 30nov—7 Caissier.

BANQUE D'AMERIQUE.

Nlle Orléans, 15 novembre 1865.

AVIS est donné aux actionnaires que conformément à l'article 5 section 1re, de la charte de cette institution, une élection de douze Directeurs, pour l'année, aura lieu, MERCREDI, 20 décembre, du local de la banque, au coin de la rue du Canal et de Passage de la Bourse, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. AM. FORTIER, Caissier.

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE-ORLEANS,

Faisant escale à la Havane et à Queenstown pour débarquer et prendre des passagers.

On prendra du coton, et on signera les connaissements ici, pour le fret de la Nlle Orléans à St Petersbourg, Moscou, Riga, Hambourg, Brême, Anvers, Rotterdam, Gothenburg et le Havre.

La compagnie de steamers anglais-américaine, limitée,

Expédiera les steamers suivants, bâtis et en fer, entre

LIVERPOOL et la NLLE-ORLEANS DIRECTEMENT.

	tonneaux	capitaines
LOUISIANA	1876	F. Jamison
MISSISSIPPI	1871	J. Campbell
FLORIDA	1667	T. Baker
MISSOURI	1864	A. Macomb
ARKANSAS	1899	T. Barrow
ALABAMA	1860	W. Glover
GAMBIA	1661	J. Graham
CAROLINA	1861	J. Henley
BOLIVIAN	1963	H. F. P. Gooch

Ces steamers partiront de Liverpool tous les deux MARDIS et de la Nouvelle-Orléans tous les deux SAMEDIS.

Pour passage à la chambre, jusqu'à Liverpool, $125 en or, ou l'équivalent en billets des Etats-Unis.

Pour le taux du fret s'adresser à

Wm. HUNTER & Co, rue Carondelet, No 41.

Les connaissements pour cette compagnie (qu'il n'y aura qu'un signé) s'obtiendront au bureau de l'agent, comme ci-dessus.

Ligne journalière de la Nouvelle-Orléans et de Mobile.

—STEAMER A BASSE PRESSION—

—POUR MOBILE—

Départ, LUNDI, 4 décembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M., du chemin de fer Pontchartrain—

Le beau steamer neuf et en fer,

FRANCES,

Commandant Th. Farber,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après 3 heures de l'après-midi. 3 déc.

POUR LIVERPOOL ET LA HAVANE

Faisant escale à Queenstown

Le steamer BOLIVIAN

Chargé maintenant au pied de la rue Jackson et partira ponctuellement SAMEDI, 16 décembre, à 4 heures P. M.

Le CAROLINA partira SAMEDI, 30 décembre.

Passage à la chambre: pour Liverpool, $125; pour la Havane, $35, ou l'équivalent de ces sommes en billets des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à Wm HUNTER & Co., 41 rue Carondelet

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne [illegible] pour le continent sont les suivants

WASHINGTON, LAFAYETTE, EUROPE, NAPOLEON III, ST LAURENT, PEREIRE, VILLE DE PARIS

Départs de New York.

LAFAYETTE, A. Bocande, vendredi 8 décembre.
EUROPE, A. Duchesne, vendredi 5 janvier 1866.

Prenant des passagers de chambre seulement.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. — Seconde classe, $80.

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $3 pour les premières classes, et $2 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, 7, Broadway, New York

Aux bureaux, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel). Les bureaux seront transférés, le 15 décembre, au No 58, Broadway.

Au Havre—chez William Iselin & Cie. 9 fev—1m

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Ligne de steamers à basse pression et à aubes entre la Nlle Orléans et le Texas.

Pour GALVESTON et INDIANOLA,

Départ, MERCREDI, 6 du courant, à 8 h. du matin.

Le beau steamer à aubes, en fer,

MORGAN

Commandant John Y. Lawless

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret et passage, s'adresser à I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Le fret pour Lavaca Bay sera reçu le long du steamer.

Les connaissements seront signés à bord.

Le fret pour les susdits ports sera reçu lundi, 4 du courant, au pied de la rue Julia. 24déc

Ligne journalière de la Nouvelle Orléans et de Mobile.

(STEAMERS A BASSE PRESSION.)

POUR MOBILE.

Départ, DIMANCHE 3 décembre, à l'arrivée du convoi de quatre heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer MANHATTAN,

Commandant J. F. Wilson,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après deux heures de l'après-midi. 3 déc

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.

Le CREOLE, steamer à basse pression.

Départ tous les MARDI et VENDREDI, à 5 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires—Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Leech, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie, du chemin de fer Pontchartrain, pour tous les ports entre la Nlle Orléans et Mobile.

Pour en revenir, il partira de Mobile tous les DIMANCHES et JEUDIS, à midi.

Tout fret qui doit être débarqué sur la côte doit être payé d'avance. Pour fret ou passage, s'adresser à PETER MARCY,

24 nov—1m au coin des rues Carondelet et Gravier

DEPART tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, comme Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et l'Ouest des villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie du soir, de Pontchartrain du chemin de fer Pontchartrain. [illegible] JNO. A. STEVENSON, agent, 21 sept Front Levée, No. 1

RIVIERE ROUGE.

POUR SHREVEPORT, Grand Bayou, Campti, Grand Ecore, Alexandrie et tous les points intermédiaires sur la rivière Rouge.—Le beau bateau à vapeur CHAMPION, Wm. H. Harrison, capitaine, John Wood et Wm Culbertson, commis, partira SAMEDI, 2 décembre, à 5 P. M., pour tous les points ci-dessus mentionnés. Le Champion remplace le Doubloon. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou chez GILLOS & GOODWYN, 9 rue Fulton, [illegible] & MURDOCK, 54 Gravier, [illegible] BANKS & CO., 3 Tchoupitoulas, J. S. FAJAUD, agent d'annonces 19 Fulton. 30nov—

Compagnie de Bateaux de la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire pour Alexandrie. Bateau à vapeur NAVIGATOR, capitaine John C. Shute —en remplacement du New Era.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Pour SHREVEPORT et ALEXANDRIE et tous les ports intermédiaires, en reliant, aux Chutes, aux bateaux PIONEER, ERA, FANNIE GILBERT et OSSAMAR qui appartiennent à la Compagnie. On donne des connaissements pour toute la distance.

Pour fret et passage, s'adresser à GEO L. KOUNS & BRO, propriét. 30nov—1m rue de la Commune, No 58.

POUR MATAMOROS—Le brick italien MEXICO, de voilier et de 1re classe, capitaine Gulliaro, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (conditions commodes) s'adresser à PIAGGIO FRERES, Rue de la 30nov—1m Vieille-Levée, Nos 63 et 64

POUR LE HAVRE—La barque française de première classe et fine voilière "FELICIE," capitaine Henri, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira promptement. Pour balance de fret, s'adresser à W. R. SUDDENDORF, 174 Commune, ou [illegible] 8 Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise [illegible] voilière MARY JANE, capitaine A. H. [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret et passage, s'adresser à J. M. ORIOL, 24 nov 167, Vieille Levée

POUR LA HAVANE.

La goëlette anglaise fine voilière MORRIS, capt. F. A. Frouty, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour fret ou passage (bonnes accommodations) s'adresser au capitaine à bord, ou au No 23 de la rue Vieille Levée, entre les rues Conti et St-Louis. 16 nov—

Pour Vera Cruz.

La goëlette mexicaine, HENRIETTA GEN., capitaine [illegible], fine voilière, ayant presque tout son chargement engagé, partira dans peu de jours pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser à L. JOUBLANC, 20 rue Natchez, ou à J. C. KATHMAN, 1nov— encoignure Morales et Bienville,

POUR LA HAVANE—Le fin, nouveau et de première classe, le brick anglais ROBERT H., Capt. E. G. Gousson, ayant une partie de son chargement engagé, partira promptement. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, Poste 3me District, ou chez E. PROSPERO, [illegible] GOLDSMOW & LAMPARES, 28 rue Gravier.

L. MARCHAND, IMPRIMEUR
201....RUE DE CHARTRES....201
Entre Dumaine et Ste Anne

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] BORGE, AU PROFIT DE PATRICK QUARTIER—Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No [illegible] 1861—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi, [illegible] décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Urquhart, Marais et de la Presse, et désigné par le numéro dix-huit sur un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, arpenteur, daté du 27 septembre 1851 et déposé au greffe de la Cour présente.

Ledit terrain forme l'angle des rues Urquhart et St Ferdinand et mesure, d'après ledit croquis, cinquante pieds de face sur la rue Urquhart, [illegible] vingt pieds de profondeur et face à la rue St Ferdinand, sur [illegible] avec autres lignes parallèles. Le tout suivant ledit croquis.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des E. U.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

4 déc—[illegible] 29 et 4 déc

J. W. SEYMOUR vs ses créanciers.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 23,271. En vertu d'un ordre de vente rendu le vingt de novembre 1865 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi, quatre de décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Plusieurs comptes, billets et réclamations cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la cour susdite.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif.

22 nov, 29, 3 et 4 déc de la paroisse d'Orléans.

WM. S. BENEDICT vs WM. FRANCIS.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 20,076.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, onze de décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No trois, compris entre les rues de Quartier, Burgundy, Rochblave et Hôpital. Les dits terrains sont désignés par les Nos dix-neuf, vingt et quarante et un, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, déposé arpenteur général le 17 avril 1860, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public de cette ville et mesurent comme suit: Les Nos dix-neuf et vingt ont, chacun, trente-sept pieds de face à la rue de Quartier, sur deux cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No quarante et un a trente-sept pieds de face à la rue de l'Hôpital sur cent cinq pieds quatre pouces et demi de profondeur sur la ligne limitrophe au No quarante, suivant le dit plan, et cent cinq pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au No quarante deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur en moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Elie Chauvet Etienne Choiseul, de cette ville, suivant acte au rapport de Richard Brennan, notaire public en cette ville, en date du 9 mars 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8nov—11 27—1 déc

La dame Adèle Bossel, veuve de Louis Joseph Dufilho fils, vs Martinez del Campo, exécuteur testamentaire de la succession d'Angel Xiques.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans, No 22,011—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI onze janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un Terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourgogne et Toulouse mesurant mesure anglaise vingt-cinq pieds six pouces sept lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds. Le tout suivant un plan dressé par [illegible] Castaing architecte, le 16 de février 1858, et déposé pour référence en l'étude de Pierre Charles [illegible], et devant un acte passé en cette ville. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison bâtie en briques couverte en ardoises et en partie en mosaïque, ayant No 119 sur la rue Dauphine, ayant quatre chambres, avec un deux [illegible], corridor en côté, cour, galerie et cabinets, une cuisine, bâtie en bois couverte en ardoises, ayant deux chambres avec foyers, lieux d'aisance en bois, cour en partie briquetée, avec citerne, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de la demanderesse, suivant acte au rapport de Adolphe Gaudin, en date du 31 mars 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 déc—11 [illegible], mar 2

Succession de feue Catherine Karnan, décédée épouse d'Edward Harrington.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,362. En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 novembre 1865 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt six de décembre 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description.

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Joseph, de la Nouvelle-Levée et North Market, désigné par le Numéro Treize. Ce terrain, d'après un plan dressé par L. Reynolds, arpenteur, daté du 28 d'avril 1836 et déposé sous le No 262 en l'étude de Théodore Guyol, ci devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant vingt-un pieds de face à la rue St-Joseph, sur quatre-vingt-huit pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que la défunte en avait faite de M. Brady, suivant acte au rapport du dit notaire Guyol, en date du 23 avril 1836.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

24nov—26,2,[illegible] 13,26

La Dame J. J. Isnard vs. Henry L. Garland administrateur de la SUCCESSION de Valery Wiltz.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,950.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 21 de décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville de la Nlle-Orléans dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Roman et Prieur et désigné par le numéro trois suivant plan dressé par C A de Armas, arpenteur, le 25 de janvier 1854 et déposé en l'étude de O. Drouet notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant, mesure américaine, vingt six pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Dumaine, vingt-trois pieds trois pouces et deux lignes et demie de largeur sur la ligne du derrière, vingt pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No deux et deux cent huit pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au numéro quatre.

Ensemble avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à ladite succession, au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de John Pemberton, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousqué, notaire public en cette ville, en date du 24 de décembre 1855.

Les bâtisses et améliorations consistent en une jolie maison de résidence basse en bois avec façade en briques, couverte en ardoises, portant le No 333 sur la rue Dumaine, ayant deux salons avec portes à coulisses, salle à manger, chambre à coucher et vestibule en entrée; une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au premier, cave, puits, lieux d'aisance, corridor conduisant à la cour.

Un plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20nov 20, Dec 6, 13, 21 déc

AVIS JUDICIAIRES

Succession de LOUIS M. V. TAXIL—No 25,634.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

4 déc—8 et 12 A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de LOUIS D. J. FRIGIERE. No 25,938.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Mme Veuve Louis D. J. Frigière a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administratrice de la succession de feu Louis D. J. Frigière, le défunt intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. J. VILLERE, Député Greffier.

28 nov—30, 4 déc

Succession de Mme M. Beard.—No.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

23nov—30 déc. A. J. VILLERE, Député Greffier.

SUCCESSION DE JOS. A. BEARD—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

23nov—30 déc 4

Succession de Ruben Goldstein.

AVIS est donné aux créanciers de cette succession de se faire connaître et de produire une note de leurs réclamations dûment endossées auprès de [illegible], au No 28 de la rue Perdido.

[illegible] PHELPS, J. NEWMAN.

SUCCESSION DE PASCAL CABANNES.

ATTENDU que la dite succession doit être liquidée, ceux qui auront des réclamations contre elle présenteront les mêmes, dans les jours suivants, à D. Brunet, avocat, au No 6, rue St. Pierre, Maisons Pontalba. JULIA CABANNES, Administratrice.

25 nov—6f

MODES.

MME ROBERT [illegible] établissement rue du Canal, No 184, vient de [illegible] son magasin de modes du 172 rue du Canal, côté du Théâtre du Champ, entre Dauphine et Bourgogne. Les dames ciel que les marchands en la ville [illegible] qui vendent le [illegible], trouveront chez elle un assortiment de modes, [illegible] chapeaux, [illegible], parures, fleurs, chapeaux de deuil, [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

VENTE A L'ENCAN

d'eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs, vermouth, huile d'olive, champagne, cordiaux, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

LUNDI, 4 décembre 1865, en débarquant du navire français Happy, de Bordeaux, vis-à-vis la rue du Quartier, Levée 2e district, à onze heures du matin—

[illegible] barriques vin rouge, diverses marques;
[illegible] do do
[illegible] do do de [illegible] l'emballage;
100 do vin blanc do
[illegible] barriques eau-de-vie;
[illegible] caisses vermouth;
[illegible] do huile d'olive;
[illegible] caisses champagne;
[illegible] caisses absynthe;
[illegible] caisses vin de Porto;
[illegible] caisses cordiaux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 4 bar[illegible]

VINS DE BORDEAUX (en barriques et en caisses) de qualité à l'usage des familles, des hôtels et restaurants—Eaux-de-Vie françaises, Champagne, Vermouth, Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur, Bureau No 97, rue Vieille Levée.

MERCREDI prochain, le 6 décembre 1865, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. FORRISSIER & RIGAULT, rue Conti, No 56, entre Chartres et Royale, les articles suivants:

[illegible] barriques vin rouge [illegible];
[illegible] do do [illegible];
[illegible] caisses vin Médoc 1858—12 B. ch.;
[illegible] do de 1858;
[illegible] do champagne Joseph Perrier;
[illegible] do vermouth N. P. & Co;
[illegible] do Bully-Macon;
[illegible] do fruits au jus—12 pots au ch.;
[illegible] do cerises à l'eau-de-vie "Galmont";
[illegible] do huile;
[illegible] do sardines à l'huile Rodel—1/4 et 1/2.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 3déc

Vente par catalogue de vins, eaux de vie, liqueurs, vermouth, conserves, &c

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur, Bureau No 97, rue Vieille Levée.

MARDI, le 5 décembre 1865, à 10½ heures A. M. sera vendu à l'encan au magasin de l'importateur M. H. Hermann, Nos 27 et 29 rue Royale—

Tout le stock, la plupart importé en 1860 ou antérieurement, se composant de:

[illegible] bouteilles vieux Madère, Palhetas, crû de 1832, importées en 1836,
100 demi bouteilles do do de do
200 bouteilles vieux Porto, crû de 1834, Sandemann's, importées en 1836
100 bouteilles Amontillado Sherry, crû de 1816
[illegible] do do do très-vieux et très vieux,
[illegible] Irish whiskey et rhum de la Jamaïque, de choix,
10 caisses liqueurs françaises, Marie Brizard et Roger.
200 caisses vin de dessert, St Emilion, Graves, Lorme, Grand vin Léoville, crû 1858, grand vin et demi bouteilles, Crû de Latour, Château Lafitte, Château Margaux, crû 1858; Château Haut Brion, crûs 1850 et 1854.
[illegible] paniers Champagne, différentes crûs,
[illegible] caisses vermouth,
[illegible] demi-jeannes très vieux cognac.
Huile d'olive, fruits à l'eau de vie, thé, café, poivre, &c. &c.

Les catalogues avec les détails et les conditions de la vente seront prêts dans peu de jours avant la vente, et pourront s'obtenir au bureau de l'encanteur. 21 nov

PAR JOHN C. BLOHM.

Grande vente de marchandises sèches

PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 5 décembre, à 10 heures du matin dans sa salle d'encan, au No 22 de la rue Bienville, il sera vendu, sans réserve—

[illegible] pièces coton blanc.
[illegible] do do écrus.
[illegible] do indiennes américaines assorties.
[illegible] do do françaises et anglaises [illegible].
[illegible] do flanelles blanches, grises, bleues et rouges.
[illegible] do satinets assortis.
[illegible] do mérinos.
[illegible] douzaines bas assortis.
[illegible] do chemises [illegible] pour hommes.
[illegible] do caleçons [illegible].
[illegible] do jupes et [illegible].
[illegible] do [illegible] et blancs [illegible].
[illegible] do [illegible].
[illegible] douzaines chapeaux pour dames.
[illegible] douzaines chapeaux [illegible].

—Et—

[illegible] lots de marchandises assorties et de saison.

Conditions à la vente. 3déc

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux,

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur,

MERCREDI, 6 du courant, à 10 heures précises du matin il sera vendu dans sa salle d'encan, au No 22 de la rue Bienville—

[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins en lots.
[illegible] douzaines Chapeaux, feutre, cas. et laine, en lots.

L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente aux marchandises ayant été choisies avec [illegible] pour le commerce de détail de la ville. Conditions à la vente. 5déc

EN DECHARGEMENT DES NAVIRES ROBERT LEONARD, FELICIE, PERSISTANT ET HAPPY, DE BORDEAUX:

Vin rouge en Barriques,

100 barriques ST-MACAIRE,
[illegible] do STE-EULALIE,
50 do COTES DE CLAIRAC,
[illegible] do MONTFERRAND;
25 do do
[illegible] do ST-LOUBES;
[illegible] do ST-JULIEN;
[illegible] do PALUS;
[illegible] do COTES DE BOURG;
25 do ST-MACAIRE Bc;
[illegible] do BLAYE;
[illegible] do ST-MACAIRE;
5 do DEYRIC MARGAUX;
[illegible] do do

Vin rouge en caisses,

[illegible] caisses BLAYE;
[illegible] do STE-EULALIE Bc;
[illegible] do do
[illegible] do DIVERSES MARQUES;
[illegible] do do 1/2 bouteilles;
[illegible] do ST-LOUBES;
[illegible] do STE-EULALIE;

Vin blanc.

40 barriques vin blanc, Graves;
100 caisses do do

Champagne.

25 paniers CHAMPAGNE demi-bouteilles
[illegible] do do Krug & Co;

Eaux-de-Vie.

5 quarts C. MARQUET 1re preuve;
10 huitièmes do do
12 huitièmes E. ALUSSE 1re preuve;
5 quarts GODARD B. O. G.;
10 huitièmes do
25 caisses C. MARQUET;
[illegible] do GODARD Frères;
[illegible] do GREAT COMPANY;

Sardines.

[illegible] caisses MARQUETTE Frères—quarts;
[illegible] do do demi;

Articles divers.

2 Bbls. vin de PORTO;
70 caisses HUILE D'OLIVES gr. bouteilles James Plagniol;
30 do do gr. bt. do
100 do VINAIGRE;
50 do VERMOUTH Noilly Prats;
91 do do de Turin;
21 do ABSYNTHE;
100 do OLIVES;
50 do FRUITS A L'EAU-DE-VIE;

A vendre par

A. ROCHEREAU & Co., 21nov—15t Nos. 16 & 18 rue St.-Louis

A VENDRE.

UN établissement bien achalandé, ayant une bonne clientèle et consistant en un CAFE, RESTAURANT, SALON D'HUITRES, sa position est dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à la grocerie encoignure Bourgogne et Dumaine. 1nov—1m

Avis de société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société dans cette ville, sous la raison POWELL & FORSTALL, pour le courtage de placements fonciers et l'escompte de lettres: BUREAU, RUE CARONDELET, No 6. A. J. POWELL, VICTOR J. FORSTALL. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1865. 16nov—1m

AVIS.

LA société J. H. ASHBRIDGE & NEPHEW ayant été dissoute par limitation, le 1er décembre 1865, j'ai repris les affaires à mon ancien bureau, AU No 159 DE LA RUE DE LA COMMUNE, avec la maison J. H. ASHBRIDGE & Co à Londres et Liverpool, qui continuera d'occuper de la

Vente de sécurités américaines

et de l'achat de toute espèce de

Marchandises pour ce marché.

Mr GEORGE C. LAWRASON est chargé du procuration générale.

J. H. ASHBRIDGE.

Nlle Orléans, 16 novembre 1865. 16nov—1m

CONFECTIONS, Nouveautés.

REÇU par le steamer Alabama, venu directement de Liverpool, et attendu par steamer Gamble et autres de la même ligne, un assortiment de marchandises sèches complètes, choisies avec soin et fabriquées sur commande spéciale pour le marché de la Nlle-Orléans.

Confections drap, lamas, nouveautés, dernier genre de Paris.

—Egalement—

Un grand assortiment de marchandises américaines convenables pour la ville et la campagne.

F. JACOB,

16 nov—1m coin Chartres et Dumaine.

AVIS.

UNE annonce qui a paru dans le "Picayune" du 1 courant, au sujet du théâtre St-Charles, rend nécessaire la publication de la clause qui suit du bail du dit théâtre, bail qui expire le 16 septembre 1867:

"Il (le dit locataire) consent en outre qu'il les améliorations et installations qui sont actuellement sur les lieux et dont les mêmes qui sont fournis et placés à la [illegible] Compagnie et Ludlow & Smith, le 26 mars 1864—restent à l'expiration du bail et deviennent des Avances à la Compagnie sans l'établir entier, à l'exception de Parmentier [illegible]..."

Par ordre du Bureau,

WM S. BROWN, Trésorier

15nov—14f de la Comp. du Gaz de la Nlle-Orléans

A VENDRE.

DEUX ILETS DE TERRE situés au-dessus, [illegible], à la Pointe du paroisse Orléans [illegible] sans [illegible]. S'adresser [illegible] au bureau du [illegible] HENRY MICKLAL & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. LEAUMONT.

Marchandises sèches, Couvertures blanches 10/4 et grises.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

LUNDI, 4 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible] lots marchandises étrangères et du pays.

—Aussi—

Couvertures blanches et grises.

—Aussi—

300 douzaines bas et chaussettes pour hommes, femmes et enfants. 3déc

MARDI, 5 COURANT,

200 caisses Bottes, Souliers, Brodequins.

AUSSI

100 caisses Bottes fines françaises.

AUSSI

50 do Chapeaux pour hommes et enfants

AUSSI

150 lots Habillements d'hiver

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 4 rue de Chartres.

MARDI, 5 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

200 caisses bottes, souliers, brodequins.

—AUSSI—

100 caisses bottes fines françaises.

—AUSSI—

50 do chapeaux pour hommes et enfants.

—AUSSI—

150 lots habillements d'hiver

Conditions à la vente. 3déc

PAR VINCENT & CO.

Grande vente de Marchandises sèches étrangères et Américaines.

PAR VINCENT & CO,

WM P. VINCENT, Encanteur,

Il sera vendu, mardi, 5 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres,

[illegible] pièces mérinos à chevaux; ... caisses de coton,
[illegible] do poil de chèvre
[illegible] do indiennes françaises gros Odier,
[illegible] do drap français, super,
[illegible] do satinets et casimirs,
[illegible] do coton bleu et coton écru,
[illegible] do indiennes américaines,
[illegible] paires couvertures 10/4, 11/4 et 12/4,
[illegible] plaids mérinos et alpacas,
[illegible] châles longs et châles carrés,
[illegible] pièces toile d'Irlande supérieure,
[illegible] do caleçons laine et coton,
[illegible] dz. bas et chaussettes,

—Egalement—

Quatre cents lots de marchandises sèches de saison, 1m p. [illegible] 4dec—

PAR G. DE FERIET.

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

MARDI, 5 décembre 1865, à 10 heures, au No 42 de la rue Royale, il sera vendu—

Un grand assortiment de meubles, comprenant armoires, bois de lit, bibliothèques, bureaux, divans, pupitres de comptoirs, grillages de bureaux, en fer, chaises en cannes à siège en drap, canapés, lits, &c. &c.

—Egalement—

Un fort lot de meubles et de meubles avariés.

Conditions. Comptant, en monnaie courante des Etats Unis. 3déc

PAR D. E. MORPHY.

Selles, Bridés et Sangles

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 4 décembre 1865, à midi, dans l'entrepôt au coin des rues Commune et Lafayette:

150 boîtes selles neuves
100 boîtes brides
[illegible] sangles [illegible]
[illegible] de rencontre.

Conditions comptant. 4 déc

393,000 véritables cigares de la Havane importés.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 6 décembre 1865, à 11 heures du matin, au magasin de l'importateur, Joyeux, 52 rue Gravier, No 52—

393,000 cigares de la Havane, tels que Media Regalia, Londres, Conchas, Londres, Leones, Breves, Espanolas, Regalias, Cazadores, Princesas, Milares, &c.

Tous ces cigares sont garantis sous le rapport des marques, des qualités et du bon état, l'importateur étant dans la réputation est la meilleure des garanties.

Des catalogues donnant des détails complets seront prêts et les acheteurs pourront les avoir mardi, 5 du courant, au bureau de l'encanteur, rue des Magasins, No 47, ou au magasin de l'importateur. 2nov

PAR FRANCIS FERNANDEZ

Succession de Jean Latiolais—No 25,340.

PAR FRANCIS FERNANDEZ encanteur.

LUNDI, 11 du mois présent, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable J. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 novembre 1865, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Chippewa et Hobbs, les articles suivants appartenant à la dite succession:

2 lits, 1 armoire, 1 bureau, 1 sofa, 6 chaises en acajou, 6 chaises en bois, 1 garde manger, 1 lot de meubles, ustensiles de cuisine, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor.

28 nov—30—déc 4, 7, 11

PAR S. GUINAULT.

Succession de Germain Merino et Isabella Yarbrough, sa femme.

Vente pour opérer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau rue Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 2 décembre 1865, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

UN LOT DE TERRE situé dans le Troisième District, de cette ville, formant encoignure aux rues Moreau et Louisa, mesurant 32 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Louisa sur 119 pieds de profondeur et face à la rue Moreau; ensemble une MAISON bâtie sur le tout, contenant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine double, hangar, citerne, latrines, &c. &c.

UN AUTRE LOT DE TERRE situé dans le même district, formant encoignure aux rues Moreau et Pologne, mesurant 32 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Pologne, sur 119 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, ensemble une MAISON bâtie en briques, No 21 sur la rue Pologne, ayant quatre pièces au rez-de-chaussée et quatre à l'étage supérieur, galerie, cuisine de trois chambres, citerne, latrines, &c. &c.

Le tout d'après les plans exposés maintenant à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque.

Actes de vente par devant Abel Dreyfous, not. pub. 4nov

Vente sans réserve d'une jolie résidence sur la rue de l'Esplanade, No 183.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, lundi, 2 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Cette jolie maison haute, No 183, ayant et salle et salon au rez-de-chaussée, passage avec escalier conduisant à l'étage supérieur qui est divisé en deux chambres et un cabinet sur le côté conduisant à la chambre de devant, galerie sur le devant haut et bas, cuisine haute de quatre chambres; le tout couvert en ardoises. Toute la maison, une chambre haute dans la cour et la cuisine sont éclairées au gaz, porte-cochère au devant, arbres fruitiers, cour carrelée, water works, &c. &c. &c. Le tout construit sur un terrain de trente pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur moyenne de cent trente pieds dix pouces quatre lignes et trente pieds de largeur dans le fond entre les rues St-Claude et Marais.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $3000, dû le 7 juillet 1866, et la balance comptant.

La vente sera positive et sans réserve.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 4nov—

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS de

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,

ainsi que

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala, et BOUCHONS de toutes grosseurs, grandeurs et qualités.

1er nov—1m

Rosenfeld & Pass,

Crinolines-spirale de la Louisiane

FABRICANTS,

164 & 166..Rue du Canal..164 & 166,

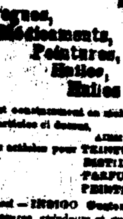

CRINOLINES FAITES SUR COMMANDE

Tous les genres de crinolines seront vendus en quantité au prix des acheteurs.

Grand assortiment toujours en magasin.

Les personnes qui voudront les meilleures Crinolines et le Corsets les mieux faits sont [illegible] cet établissement. 6nov—1m

Vaches laitières. Vaches laitières.

CONSTAMMENT EN MAINS

DES VACHES LAITIERES DU PAYS

—De premier choix—

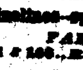

A vendre à L'AMIABLE.

S'adresser sur l'habitation LeBeau, près des casernes. 1nov—1m

Guérison certaine des hernies

Bandages patentés, de White,

Pour hommes et pour femmes,

A vendre par

TIM. DOHERTY,

14 octobre—3m rue du Camp No 31, côté central

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et toutes syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr P. VERGE. Le dépuratif est [illegible] aux personnes [illegible] qui [illegible].

GAUDON Jr., pharmacien, 14nov encoignure Orléans et Bourbon.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente de marchandises assorties.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Bureau No 29 rue de Chartres

IL sera vendu, LUNDI, 4 du courant à midi dans leur salle d'encan, au No 31 de la rue de Chartres—

5 caisses indiennes assorties;
[illegible] do do [illegible];
1 do de mérinos;
2 balles [illegible];
2 do [illegible] bleus;
1 lot coton blanc;
1 lot articles assortis.

Le tout légèrement avarié. C'est une excellente occasion pour les spéculateurs.

Conditions—à la vente.

Les marchands de bottes et de souliers trouveront prête notre prochaine vente de 300 caisses qui aura lieu MARDI PROCHAIN. 3/4

Grande vente, par lots, de bottes, souliers et brodequins, comprenant — plusieurs factures consignées par les steamers Concordia, Champion et St Louis, arrivés de Boston.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELBISKER, Encanteur,

Bureau, rue de Chartres, 29.

MARDI, 5 du courant, à 10 heures du matin il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 31 de la rue de Chartres, sans réserve, pour cause de consignation—

100 caisses de bottes, souliers et brodequins—consistant toute et complet, venant d'être rebroqué et comprenant des meilleures espèces de bottes de [illegible].

Bottes gros de veau, [illegible].

Bottes de veau [illegible].

Bottes Grain de chasseurs.

Bottes de [illegible] pour [illegible].

Gaiters Congress [illegible].

Balmorals de dames et demoiselles,

Bas lots Congress [illegible].

Brodequins d'hommes et d'enfants et d'autres articles de chaussures dont l'énumération serait trop longue.

Nous rappelons aux marchands de campagne et aux gros négociants que le stock sera au prix de Boston.

Conditions—à la vente. 3 déc

Vente sans réserve de Marchandises sèches et de Lingerie.

—EGALEMENT—

60 Caisses de Bottes de Planteurs, [illegible] avariées.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELBISKER, Encanteur,

Bureau rue de Chartres No 29

IL sera vendu, LUNDI, 4 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 31 de la rue de Chartres—

500 lots de marchandises sèches de saison, savoir:

Calicots à bas de toute espèce;
do coton de différentes marques;
Indiennes anglaises, anglaises et américaines;
Flanelles rouges et de toutes couleurs;
Flanelles légères et Blankets;
Cachemires, satinets, tweeds et tweeds;
Drap tweed étoffé, denims, mouchoirs;
Bottines, dentelles, couteaux, crampons, [illegible] et autres articles, [illegible] de laine, souliers, &c. &c.

—Egalement—

Une très grande facture de lingerie pour dames, messieurs, comprenant: Caleçons, manteaux, etc; doubles, bas, chaussettes, [illegible], voiles, bonnets, dentelles, [illegible], fichus, bas, cravates, écharpes, gants, chemises blanches, lingerie et mouchoirs, bonnets, bonnets de laine et coton;

—Et—

60 caisses de bottes de planteurs, [illegible] et un article [illegible] avariées, [illegible] pour faire l'affaire du commerce, car [illegible] bas prix.

Conditions à la vente. 3/4c

PAR E. ROGER.

MARCHANDISES SECHES.

MARCHANDISES SECHES

PAR E. ROGER & Co.,

O. DEJAN, Encanteur.

MARDI, 5 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 & 47, rue de la Vieille-Levée—

50 douz. châles [illegible];
100 do Mérinos;
250 do [illegible];
[illegible] do bas laine et [illegible];
[illegible] do [illegible];
[illegible] pièces flanelle rouge;
[illegible] do cotonnades en indienne pour hommes;
[illegible] pièces drap, casimirs et satinets;
[illegible] do indienne [illegible];
[illegible] do mérinos [illegible];
[illegible] do coton [illegible].

—AUSSI—

300 lots sels que indiennes, coton blanc, mouchoirs longcloths, madras, cravates, [illegible], gants, parures, tweeds, [illegible], toile d'Irlande, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible].

Conditions à la vente. 3/4c

Coton. Coton. Coton.

Par E. ROGER & Co.

O. DEJAN, Encanteur.

LUNDI, 4 décembre, il sera vendu, à 11 heures de l'après midi à la Presse Vicksburg, pour le compte de qui il appartiendra—

42 balles coton légèrement avarié à bord de la goëlette Sea Witch, dans son voyage de Galveston à ce port.

—Aussi—

28 balles coton.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 déc

Vente par les Gardiens du Port.

Satinets, Casimir français et Victoria Lawns avariés.

PAR E. ROGER & CO.,

O. DEJAN, encanteur,

MARDI, 5 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port pour compte de qui il appartiendra—

[L. M.] 341 Une caisse satinets.
[L. M. C.] 379 Une caisse casimirs français.
[L. M. C.] 384 Une caisse Victoria Lawns.

Légèrement avariés à bord de la barque Honduras.

Conditions. Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 3 dec

PAR R. M. MONTGOMERY.

PACANES. PACANES.

Vente péremptoire de 75 sacs de pacanes du Texas à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu lundi, 4 décembre, à midi dans leur salle d'encan, au No 33 de la rue du Camp—

75 sacs de pacanes du Texas.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 3/4c

Grande vente péremptoire de Raisins Layers et M. R., Ale d'Ecosse, Fromage de Hollande, Pruneaux et Sardines, en déchargement.

Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. M. MONTGOMERY, encanteur,

IL sera vendu, lundi, 4 décembre, à midi, dans sa salle d'encan, au No 33 de la rue du Camp, par ordre—

400	caisses raisins Layer			
1200 1/2	do	de	do	
2500 1/4	do	de	do	
500	do	raisins M. R.		
30	barriques ale de Tennent			
40	caisses fromage de Hollande			
250	caisses 1/4 boîtes sardines			
30	caisses Worcestershire sauce			
100	caisses pruneaux.			

Conditions à la vente. 3déc

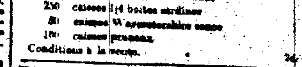

VENTE A L'ENCAN.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, 14 décembre 1865 à dix heures du matin, au coin des rues Jena et Live Oak, dans la ville de J. Bossu—

2 vaches;	1 taureau;
2 veaux [illegible];	2 chevaux;
2 charrettes à lait	1 charrette à fourrage

harnais et tout ce qu'il faut pour une vacherie. Un petit acheteur le tout, moins le coton du courant, à l'an table.

3 déc. FRED DOERS.

O. VALETON, encanteur,

32 & 36.. Rue Conti....32 & 34

Entre les rues Chartres et Levée.

Ventes de cargaisons, marchandises, propriétés foncières, successions, meubles, et toutes ventes au dehors.

1nov—1m

HENRY FOLSOM & CO.,

Importateurs, Marchands en gros et en détail de FUSILS DE CHASSE, CARABINES, PISTOLETS, POUDRE, PLOMB, CAPSULES,

Et tous les articles de Chasse et de Tir.

3........Rue de la Vieille-Levée........3

En face du Bureau de Poste.

Nlle-Orléans, Lne. 3nov—1m

POUDRE,

PLOMB. CAPSULES.

ILS viennent d'être reçus et il sera vendu au magasin No 236 Vieille Levée, entre St. Philippe et Ursulines, une grande quantité de poudre, plomb et capsules, etc au gré des acheteurs.

1nov—1m QUINN & MARKS.

AGENCE D'IMMIGRATION

84 RUE DE L'UNION,

Nouvelle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration des travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine.

N. B.—M. CHARLES DE GAALON, le grand des cette agence, est chargé de la promotion de M. Reimonenq. 25 nov 1m

Encan et Commission.

LES soussignés ayant formé, aujourd'hui, une société pour les affaires d'encan et de commission en général, sous la raison

FORSTALL & SPEAR,

ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils sont maintenant au No 37 de la rue de la Douane entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, au premier.

DES. E. FORSTALL, PLACIDE J. SPEAR.

Nlle-Orléans, 22 nov. 1865. 23nov—1m

A vendre pour cause de départ.

DANS la paroisse Plaquemines, à 40 milles de la Nouvelle-Orléans, rive droite—Environ 4 arpents de face, sur 40 arpents de profondeur, sur 130 arpents cultivables en riz et cetera, avec moulin à vapeur pour riz, et canal pour le passage des pirogues d'hui tres. Une grocerie et 1060 arbres d'oranges en rapport. Pour les renseignements s'adresser sur les lieux à M. M. N. PAGLIAFERRO, ou chez A. ROCOLLA, No 189 Vieille Levée, coin Toulouse. On traitera libéralement pour l'habitation ou une partie seulement. 1nov—1m

P. DILLINGHAM,

AVOCAT,

Bureau au coin des rues Camp et Gravier au-dessus de la Banque du Canal. 30nov—1m